



NOTE DE TRAVAIL

TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ A

Point 3 : Renforcement du système mondial de navigation aérienne

3.4 : Coopération civilo-militaire

**COOPÉRATION ET COORDINATION CIVILO-MILITAIRE APPROFONDIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT AUX AÉROPORTS DE CHINE
SERVANT À L'AVIATION MILITAIRE ET CIVILE**

(Note présentée par la République populaire de Chine)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note décrit les efforts visant à approfondir la coopération et la coordination civilo-militaire pour le développement aux aéroports de Chine servant à la fois aux activités militaires et à l'aviation civile. La coopération et la coordination civilo-militaire pour le développement ayant été porté au rang de stratégie nationale pour une nation prospère et une armée puissante, l'Administration de l'aviation civile de Chine (CAAC) a agi de façon proactive en assurant la coordination du développement économique avec la défense nationale par l'optimisation continue de la conception en partant du sommet, l'accent étant mis sur la réforme et l'innovation pour surmonter les défis institutionnels et structurels qui font obstacle à cette coordination. La CAAC a activement mis de l'avant le développement en profondeur de la coopération et de la coordination avec l'armée de l'air, les aéroports servant à la fois aux activités militaires et à l'aviation civile en sont une bonne illustration.

Suite à donner : La Conférence est invitée à approuver les propositions suivantes :

- a) noter le travail visant à approfondir la coopération et la coordination civilo-militaire pour le développement aux aéroports utilisés par l'aviation militaire et l'aviation civile ;
- b) examiner la possibilité que l'OACI élabore des éléments indicatifs sur l'expérience en matière de coopération et de coordination entre l'aviation civile et l'armée pour la gestion des aéroports dans d'autres pays.

¹ Version chinoise fournie par la Chine.

INTRODUCTION

1.1 Contexte

1.1.1 À partir 2013, la CAAC et l'armée de l'air ont poursuivi ensemble la pleine mise en œuvre de la stratégie visant la coopération et la coordination civilo-militaires renforcées en matière de développement. Dans l'intérêt de la sécurité nationale et du développement en général, la position de la CAAC a été orientée par le principe « vision et intérêts globaux, collaboration réciproque et coordination, et recherche d'un terrain d'entente en mettant les différences de côté », et la CAAC a cherché à approfondir la coopération et la coordination avec l'armée de l'air pour le développement en suivant une approche axée sur les résultats, grâce à une conception optimisée à partir du sommet et centrée sur la réforme et l'innovation.

1.2 Compréhension commune

1.2.1 L'application de documents de politique sur la coopération civilo-militaire, tels que les *Avis réglementaires sur l'assurance de service aux aéroports de l'armée de l'air pour les utilisations militaire et civile*, le *Règlement provisoire sur l'assurance de services opérationnels des aéroports servant à la fois à l'aviation militaire et à l'aviation civile* et les *Avis sur une coopération civilo-militaire renforcée pour la prévention des impacts d'oiseau aux aéroports utilisés à la fois pour l'aviation militaire et l'aviation civile*, représente aussi une démarche par laquelle la communauté de l'aviation militaire et de l'aviation civile approfondissent et partagent leur compréhension de la stratégie pour un développement coordonné. Plus les efforts de coopération sont soutenus, meilleure est la compréhension commune de l'importance stratégique de la coopération et de la coordination civilo-militaires.

1.3 Un solide mécanisme de coopération

1.3.1 Les *Avis réglementaires sur l'assurance de services des aéroports de l'armée de l'air servant aux activités militaires et civiles* établit clairement, pour la première fois, un mécanisme de communication et de coordination à trois niveaux : réunion conjointe annuelle entre l'armée de l'air et la division des aéroports de la CAAC ; plan conjoint de supervision et d'inspection annuelles élaboré par les commandements régionaux de l'armée de l'air et le service des aéroports des administrations régionales de la CAAC ; et entente conjointe d'assurance de services signée par les forces aériennes stationnées aux aéroports et les autorités aéroportuaires civiles. Grâce à ce mécanisme, les organismes et services militaires et les autorités de l'aviation civile ont pu surmonter ces dernières années la situation antérieure où chacun travaillait en silo et la coordination était sporadique en raison de l'absence d'orientation politique.

1.4 Le développement coordonné

1.4.1 Au fil des ans, la communauté de l'aviation militaire et civile a beaucoup fait aux aéroports mixtes civilo-militaires, en particulier en ce qui concerne la coordination des opérations au sol. La mise en place de mécanismes de communication et de coordination, l'élaboration d'un cadre de politiques et l'adoption et intégration de nouvelles technologies aéroportuaires ont fait en sorte que les ressources des deux parties sont mieux intégrées, le contrôle commun est plus robuste et la gestion de la sécurité plus efficace, jetant ainsi les bases d'une coopération encore plus accrue entre les deux parties.

1.5 Des résultats positifs

1.5.1 La période allant de 2015 jusqu'à aujourd'hui a vu un renforcement continu de la coopération et la coordination civilo-militaires. Pendant ces trois années, le flux de passagers aux aéroports utilisés à la fois par les forces aériennes et l'aviation civile au pays est passé de 56 816 000 à

78 439 000 de voyageurs ; le mouvement des aéronefs (décollages et atterrissages) était également à la hausse, passant de 754 000 à 944 000, ce qui représente une augmentation de 38,1 % et 25,2 % respectivement. Pendant la même période, les incidents de la circulation aérienne à ces aéroports ont diminué année après année, passant de 564 en 2015 à 356 en 2016, puis à 198 en 2017, une diminution cumulée de plus de 60 %. Plus particulièrement, le nombre d'incursions sur piste, qui représentait souvent par le passé le type d'incident le plus commun aux aéroports à utilisation mixte civilo-militaire, est passé de 13 incidents en 2014 à six à huit par année aujourd'hui, soit une diminution de plus de 50 %.

1.6 **Coopération future**

1.6.1 Harmonisation des normes : la CAAC va poursuivre ses travaux avec l'armée de l'air pour harmoniser les normes d'exploitation aux aéroports servant à la fois aux activités militaires et à l'aviation civile.

1.6.2 Intégration des ressources : les ressources disponibles des deux côtés seront intégrées dans toute la mesure possible.

1.6.3 Coordination des politiques : des documents d'appui pertinents seront publiés en commun sur la base des trois documents de politique actuels.

1.6.4 Intégration de la technologie : de plus grands efforts seront consacrés à l'intégration de nouvelles applications technologiques de l'aviation militaire et civile. Un accord de coopération stratégique relatif aux nouvelles technologies sera signé en temps opportun avec l'armée.

2. **ANALYSE**

2.1 Les travaux pour une coopération et une coordination civilo-militaires renforcées pour le développement aux aéroports de Chine servant à la fois aux activités militaires et à l'aviation civile.

2.2 Les prochaines étapes pour une coopération et une coordination civilo-militaires approfondies pour le développement aux aéroports de Chine à utilisation mixte militaire et civile.

3. **CONCLUSION**

3.1 La conférence est invitée à :

- a) noter le travail visant à approfondir la coopération et la coordination civilo-militaire pour le développement aux aéroports utilisés par l'aviation militaire et l'aviation civile ;
- b) examiner la possibilité que l'OACI élabore des éléments indicatifs sur l'expérience en matière de coopération et de coordination entre l'aviation civile et l'armée pour la gestion des aéroports dans d'autres pays.